



Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
9.1.2004		1.1.2002

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Inspecteur de l'environnement 1-inspectrice de l'environnement 1	5.06.032

2. But de la fonction
Assurer les prélèvements et contrôles nécessaires à l'établissement de l'état qualitatif de composantes environnementales (eau, air, etc.).

3. Description de la fonction
La fonction implique notamment d'/de :

- effectuer des analyses propres à un domaine spécifique de l'environnement afin d'en établir l'état qualitatif et son évolution ;
- effectuer des expertises et contre-expertises en terme d'analyses ;
- installer et entretenir des appareils fixes de prélèvement ;
- assurer le suivi papier et informatique des données recueillies ;
- conseiller et informer les responsables techniques d'installations des mesures correctrices ou préventives à prendre ;
- en cas de danger sanitaire, exiger des mesures provisionnelles d'urgence ;
- assister les biologistes et/ou chimistes dans leurs prélèvements ;
- effectuer d'autres tâches à la demande de la hiérarchie.

4. Exigences de la fonction
CFC technique complété par des formations complémentaires propres au domaine d'activité (formation de samaritain-sauveur, permis bateau, diplôme de l'association des piscines, etc.)

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	G	D	G	B	F	Cl. max. 12
Points	26	13	36	8	32	Total 115